



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 045/2024

OBJET : Contrat pour la Compagnie ICI Théâtre pour le spectacle « Le secret des arbres » le mardi 23 avril 2024 à 10h, 13h45 et 15h30 à l'espace Pierre Amoyal

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°040/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire

Considérant la proposition faite par le prestataire, pour les représentations « Le secret des arbres » le 23 avril 2024 à l'espace Pierre Amoyal.

Article 1 : DECIDE de conclure un contrat avec la Compagnie ICI Théâtre, domiciliée au 56 Grande rue- 95450 Aavernes, pour le spectacle « Le secret des arbres » le mardi 23 avril 2024 à 10h, 13h45 et 15h30 à l'espace Pierre Amoyal.

Article 2 : DECIDE de signer un contrat pour un montant 5 200 € TTC (cinq mille deux cents euros).

Article 3 : DIT que la somme correspondante est inscrite au budget,

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département et à Monsieur le Receveur municipal.

Fait à Morangis, le 02/04/2024

Madame Le Maire
Brigitte VERMILLET

Décision certifiée exécutoire Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.